
[Imprimer](#)

La RIVP prépare la réhabilitation de 435 logements

Image

La RIVP a lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation plan climat et requalification des espaces extérieurs de 435 logements dans le 20e arrondissement de Paris.

Le projet de réhabilitation, mené par la RIVP, concerne un ensemble immobilier situé dans le 20e arrondissement de Paris, au sein de la ZAC Python Duvernois, qui comporte deux groupes : Bagnolet I et Bagnolet II. Les travaux de la première phase (Bagnolet I), menés par l'entreprise générale GTM et suivis par la maîtrise d'œuvre Coda, sont en cours de finalisation.

Un nouveau marché vient d'être lancé pour la phase 2 (Bagnolet II) qui concerne un ensemble de quatre bâtiments composés de 435 logements, 2 commerces et 9 garages. La surface habitable totale est de près de 23 100 m².

La mission de maîtrise d'œuvre incluant les deux phases - Bagnolet I et II - a été lancée en avril 2013 et attribuée à l'équipe Coda (architectes), AB environnement (BET), PhD ingénierie (BET économiste) et ACTR BET façades. Les études de la phase 2 ont été menées par l'équipe jusqu'au stade d'avant-projet. Il a été décidé de relancer ces études afin d'adapter la mission à l'évolution des exigences de la RIVP en termes de contenu et d'orientation stratégique, précisent les documents de marché.

Démarche de développement durable

Le programme de travaux prévisionnel retenu comprend : enveloppe, parties communes, travaux en intérieur de logements et parties privatives, énergie et fluides, travaux d'électricité, amiante et plomb, sécurité incendie et traitement paysager. La mission EVA sera incluse dans le marché de base et plusieurs missions en PSE seront demandées : AMO économie circulaire, DQD - descriptif quantitatif détaillé, étude acoustique avant et après travaux, concertation renforcée lors de la phase chantier et OPC complémentaire (en cas d'allotissement).

L'équipe devra présenter les compétences suivantes : architecte, mandataire du groupement, BET thermique, paysagiste, hydrologue, AMO économie circulaire, compétences internes en termes d'amiante et plomb. La future maîtrise d'œuvre devra respecter la qualité patrimoniale de l'existant, porter une démarche de développement durable, maîtriser les charges des locataires et adapter le groupe aux personnes vieillissantes et/ou en situation de handicap.

[Consulter l'avis](#)